

JE VEUX PASSER MON PERMIS BATEAU A PARTIR DE 219 € !!!



WAVE PILOT- PERMIS BATEAU – Agrément : 034060/2022

274 Quai Georges Pompidou, place Mars Janicaud 34280 LA GRANDE MOTTE

Tél : 04 48 78 94 08 / 06 46 14 15 15

Mail : wavepilot34@gmail.com / Site internet : www.wavepilot.fr

Les étapes de votre formation au Permis de Plaisance Option Côtière (ou fluvial):

1/ Inscrivez-vous, constituer votre dossier

2/ Révisiez et entraînez-vous au code :

- Soit sur des sites gratuits comme par exemple Loisirs-nautic
- Soit nous vous proposons pour seulement 20 €, **le E-learning, Pass Rousseau**, qui comprend des tests et des cours en ligne format examen (inclus dans les formules Optimums)

3/ Faites votre formation théorique au bateau Ecole (prendre RDV)

4/ Quand vous êtes prêt (moins de 5 fautes), inscrivez-vous à l'examen du code, dans un centre d'examen agréé, sur internet : lecode.laposte.fr, rubrique bateau, (vous devrez régler 30 € par carte bancaire inclus dans la formule VIP), à proximité de votre domicile, session du lundi au samedi toutes les heures :

5/ Quand vous avez réussi Appelez-nous pour fixer une date pour votre formation pratique de 2h00 à la barre du bateau

6 / Votre permis est validé : vous pourrez naviguer pendant 30 jours avec une attestation de réussite à la formation (remplie par nos soins), en attendant que votre permis vous soit adressé par voie postale

Composition du dossier d'inscription :

- La demande d'inscription à une option de base (Cerfa 147681-03)
- Une photocopie d'une pièce d'identité
- Une photo d'identité récente en couleur
- Un justificatif de domicile
- Un certificat médical de moins de 6 mois (selon modèle défini-arrêté du 18/09/2007, annexe VI)
- Le contrat de formation
- Un timbre fiscal électronique à 78 € (inclus dans la formule Optimum Plus)
- Pour les extensions : photocopie du permis de plaisance (pour le passage de l'examen, le permis original devra nous être remis).

Le dossier doit être complet pour que nous puissions vous inscrire sur la plateforme de l'administration (Oedipp), ce qui permettra que vous vous inscrivez à l'examen du code (Délai de 3 jours après la saisie)

Détail des prestations :

Formule ACCESS 219 € *: Heures de formation en semaine (6,5 heures de formation théorique le mercredi de 8h30 à 16h00 avec une coupure à midi sur RDV + 2 heures de formation pratique en semaine le mardi, jeudi ou vendredi entre 8h00 et 12h00)

Formule STANDARD 285 €*: Heures de formation au choix le mercredi ou le samedi pour la théorie (6,5 heures de formation théorique le mercredi de 8h30 à 16h00 avec une coupure à midi sur RDV + 2 heures de formation pratique en semaine le mardi, jeudi ou vendredi matin ou après midi sur RDV)

Formule OPTIMUM 379 €* : **Votre formation en un seul jour : attention nb de places limitées !** 6,5 heures de formation théorique le mercredi ou le samedi de 8h30 à 16h00 avec une coupure à midi sur RDV + 2 heures de formation pratique le même jour que votre formation théorique + Pass rousseau inclus : cours et tests en illimités en ligne chez vous au format examen + Test illimités en salle sur RDV + **1 heure de navigation de perfectionnement.**

Formule OPTIMUM PLUS 549 € : 6,5 heures de théorie + 2 heures de formation pratique en cours particulier + **+2 heures de coaching en Mer, Pass Rousseau inclus** + Livre de code Rousseau inclus + Tests en illimités sur RDV au bateau Ecole + Timbre fiscal à 78 € inclus + Inscription à l'examen inclus (une seule fois), si vous devez repasser l'examen du code (30 € à chaque passage)

Permis Fluvial 285 €* : Heures de formation sur RDV pour la théorie (6,5 heures de formation théorique le mercredi de 8h30 à 16h00 avec une coupure à midi sur RDV + 2 heures de formation pratique en semaine le mardi, jeudi ou vendredi matin ou après midi sur RDV)

Extension au Permis Côtier ou Fluvial : 120 €* : sur RDV pour le fluvial formation théorique au bateau Ecole 2h00 et pour le côtier en intégration aux sessions du mercredi et du samedi.

*hors timbres fiscaux (le candidat doit acheter son timbre fiscal électronique) : 78 € pour la délivrance du permis- hors frais d'inscription pour l'examen du code (30 €) / (2) Hors inscription ANFR/ permis Hauturier Hors Timbre fiscal à 38 €

C.R.R 80 € : comprenant 1 heure de formation au bateau Ecole et dossier d'inscription à l'examen, hors frais de 78 € à l'ANFR.

Pour régler votre formation (au plus tard le jour de la formation théorique) :

- Par virement bancaire IBAN : FR76 1350 6100 0085 1530 9356 946 – AGRIFRPP835
- Sur notre site internet : <https://wavepilot.fr> Cliquez sur acheter
- Par carte bancaire à distance : demandez-nous un lien de règlement par carte bancaire nous vous l'enverrons par mail ou par SMS
- En espèces au bateau Ecole
- En carte bancaire au bateau Ecole
- Par chèque bancaire (au moins 3 semaines avant la fin de votre formation)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
la mer et
des transports

Demande d'inscription à une option de base du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur



N° 14681*02

Eaux maritimes : option « côtière »
Eaux intérieures : option « eaux intérieures »

Décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 modifié - Arrêté du 28 septembre 2007 modifié

Identification du demandeur

Madame

Monsieur

Nom de famille (suivi du nom d'usage s'il y a lieu) Prénoms (au complet dans l'ordre de l'état-civil)

Né(e) le A

Nationalité

Adresse complète :

Numéro

Nom de la voie

Code postal Localité Pays

Téléphone Courriel

Numéro du candidat(e)

Composition du dossier d'inscription

La présente demande complétée

Timbre fiscal électronique de 78 € correspondant au droit de délivrance de permis (timbres.impots.gouv.fr)

- Ce timbre n'est pas exigé si vous êtes déjà titulaire d'un permis fluvial ou côtier

Une photocopie d'une pièce d'identité

Un certificat médical de moins 6 mois selon le modèle défini (arrêté du 18/9/2007, annexe VI)

Une photographie d'identité récente et en couleur, sans lunettes

Le cas échéant, la copie du ou des permis mer et/ou fluviaux déjà obtenus

Vous paierez 30€ par CB pour l'inscription à l'examen de code
le jour de la réservation de votre place d'examen

Je soussigné(e), candidat(e), déclare sur l'honneur que les renseignements de la présente demande sont exacts

Fait à :

Le, Signature

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire par les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme géographiquement dépendant où la demande a été déposée.



**CONTRAT/FACTURE DE FORMATION A LA CONDUITE DES
BATEAUX DE PLAISANCE A MOTEUR**

(édité en 2 exemplaires pour l'établissement et le client)

Cachet :

ALFA-MER/WAVE PILOT
274 quai Georges Pompidou
34280 LA GRANDE MOTTE
Agrément : 03460/2022
RCS Montpellier 481 989 531 00044

Entre : L'établissement de formation : Wave Pilot/ Alfa-Mer 274 quai Georges Pompidou 34280 LA GRANDE MOTTE - N° d'agrément : 03 40 60/2022 délivré par la DML de l'Hérault et du Gard- RCS Montpellier 48198953100044- Police d'assurance AXA Contrat n° 1097753104, représenté par Fabienne VEYRET agissant en qualité d'exploitant d'un établissement de formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur- Formateur VEYRET Alain Numéro d'autorisation d'enseigner n° 24405 délivré par la DML 34

Et le candidat :

NOM et Prénom :	Né (e) le :	à :	Dept :
Adresse :		Code Postal :	Ville :
Téléphone :		Mail :	
Éventuellement représenté(e) par son représentant légal M. ou Me :			
N° Oedipp :	N° Facture :		
Et date d'inscription :			

Il a été convenu ce qui suit :

Objet du contrat : le présent contrat a pour objet la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur

Option Côtière Option Fluviale Extension Côtier Extension Fluvial CRR Perfectionnement Pass Rousseau (e-learning) 20 € (inclus dans les formules Optimum) Autre :

Durée du contrat-résiliation-suspension-absence : Ce contrat est conclu pour une durée maximale de **12 MOIS** à compter de la présente signature (hors promotion incluant une date de fin de validité) . **Passée cette échéance, le contrat est considéré comme caduc et le paiement des formations est NON REMBOURSABLE.** Ce contrat (en cours de validité) pourra être suspendu pour motif légitime, d'un commun accord, pour une période de 2 mois. Toute résiliation par le candidat (pour motif légitime ou médical justifié) entrainera dans tous les cas une facturation de 50 € correspondant aux frais de dossier, augmentée du temps déjà passé en formation (50 € de l'heure). Aucun remboursement ne sera accordé au-delà de la validité du contrat. Les heures de navigation sont individuelles et non cessibles, les RDVs sont nominatifs. Toute heure de conduite non résiliée par écrit (mail ou SMS) 72h00 à l'avance sera facturée 50 € de l'heure supplémentaire en cas d'absence non justifié du candidat aux heures prévues.

Annulation des cours : Toute séance/cours non décommandé par le candidat au moins 72h00 à l'avance (3 jours) à l'avance, sera due et facturée, sauf cas de force majeure dûment justifié.

Détail des prestations :

Formule ACCESS 219 € *: Heures de formation en semaine (6,5 heures de formation théorique le mercredi de 8h30 à 16h00 avec une coupure à midi sur RDV+2 heures de formation pratique en semaine le mardi , jeudi ou vendredi entre 8h00 et 12h00)

Formule STANDARD 285 €*: Heures de formation au choix le mercredi ou le samedi pour la théorie (6,5 heures de formation théorique le mercredi de 8h30 à 16h00 avec une coupure à midi sur RDV + 2 heures de formation pratique en semaine le mardi , jeudi ou vendredi matin ou après midi sur RDV)

Formule OPTIMUM 379 €* : **Votre formation en un seul jour : attention nb de places limitées !** 6,5 heures de formation théorique le mercredi ou le samedi de 8h30 à 16h00 avec une coupure à midi sur RDV +2 heures de formation pratique le même jour que votre formation théorique +Pass rousseau inclus : cours et tests en illimités en ligne chez vous au format examen +Test illimités en salle sur RDV + **1 heure de navigation de perfectionnement.**

Formule OPTIMUM PLUS 549 € : 6,5 heures de théorie + 2 heures de formation pratique en cours particulier+ **+2 heures de coaching** en Mer, **Pass Rousseau inclus** +Livre de code Rousseau inclus+Tests en illimités sur RDV au bateau Ecole +Timbre fiscal à 78 € inclus+Inscription à l'examen inclus (une seule fois) , si vous devez repasser l'examen du code (30 € à chaque passage)

Permis Fluvial 285 €* : Heures de formation sur RDV pour la théorie (6,5 heures de formation théorique le mercredi de 8h30 à 16h00 avec une coupure à midi sur RDV + 2 heures de formation pratique en semaine le mardi , jeudi ou vendredi matin ou après midi sur RDV)

Extension au Permis Côtier ou Fluvial : 120 €* : sur RDV pour le fluvial formation théorique au bateau Ecole 2h00 et pour le côtier en intégration aux sessions du mercredi et du samedi.

*hors timbres fiscaux (le candidat doit acheter son timbre fiscal électronique) : 78 € pour la délivrance du permis- hors frais d'inscription pour l'examen du code (30 €)/ (2) Hors inscription ANFR/ permis Hauturier Hors Timbre fiscal à 38 €

C.R.R 80 € : comprenant 1 heure de formation au bateau Ecole et dossier d'inscription à l'examen , hors frais de 78 € à l'ANFR.

Pack Côtier+fluvial : 349 €*(1) sur la base de la formule standard	Pack Côtier+fluvial+Crr : 429 €*(1)	Pack Côtier+Hauturier : 689 €*(1)	Pack Côtier+fluvial +Hauturier: 769 €*(1)
--	---	---	---

Nature des prestations , Montant et Règlement :

Je déclare avoir pris connaissance et accepté les termes et les conditions générales de vente Fait à : La Grande Motte le en 2 exemplaires le :/...../2022

Signature de l'élève, précédé de la « mention lu et approuvé »	Signature du représentant légale (élève mineur) « mention lu et approuvé »	Signature Wave Pilot

Je refuse que mes coordonnées soient communiquées à la SNSM (cochez cette case si vous vous y oppose

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

La société Alfa-Mer (enseigne commerciale Wave-Pilot) est un établissement de formations à tous les permis de plaisance à moteur, et perfectionnement en mer agréé par la DML 34 sous le numéro 034060/2022, Organisateur des formations aux titres de conduite des bateaux de plaisance à moteur, et perfectionnement en mer, présentation à l'examen et délivrance des parties pratiques en navigation des titres de conduite Côtier, Fluvial.

La société Alfa-Mer (enseigne commerciale Wave-Pilot) organise les formations et les présentations à l'examen de ses stagiaires et candidats suite à la constitution de leur dossier d'inscription à un ou des titres de conduite des bateaux de plaisance à moteur, dossier valable 12 mois et acquitté des timbres fiscaux électroniques correspondants aux droits d'inscription 30€ et au droit de délivrance permis 78€.

Les formations permis de base côtier ou fluvial comptent au 5h de cours collectifs de théorie, 1h30 de cours collectif théorie-pratique, 2h de navigation avec le formateur à la barre du bateau de formation.

Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à tout achat de prestations proposées à la vente par Wave Pilot (sas Alfa-Mer) que ce soit en agence ou en ligne.

Vous êtes tenu(e) d'en prendre connaissance avant tout achat de prestation, de formation, de chaque cadeau, et un contrat mentionnant les CGV sera signé, suite à cette prise de connaissance. Le choix de l'utilisation des services de Wave Pilot (sas Alfa-Mer) étant de votre unique responsabilité.

Le siège social de Wave Pilot (sas Alfa-Mer) est établi 274 quai Georges Pompidou 34280 LA GRANDE MOTTE, Hérault-France. Vous pouvez également lui adresser toutes vos correspondances et courrier.

Le contrat signé avec Wave Pilot (sas Alfa-Mer) s'applique à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour d'autres circuits de commercialisation des billets. Il est consultable à tout moment sur le site Internet de www.wavepilot.fr et prévaut sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique de Wave Pilot (sas Alfa-Mer) via le logiciel d'inscription de la DML 34 Oedipp, constituent la preuve de l'ensemble des transactions que vous concluez avec Wave Pilot (sas Alfa-Mer).

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, renforcée et complétée par le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous disposez, à tout moment, d'un droit

d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de portabilité de l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de votre identité, à :

Wave Pilot (sas Alfa-Mer) – 274 Quai Georges Pompidou 34280 LA GRANDE MOTTE

Vous déclarez avoir pris connaissance du présent contrat et l'avoir accepté en cochant la case prévue à cet effet et en validant le contrat de formation sur papier par les mentions «lu et approuvé» avant signature, sans restriction ni réserve du présent contrat. Enfin, vous reconnaissez avoir la capacité requise pour contracter et acquiescer des contrats de formation proposés sur Wave Pilot (Alfa-Mer). Ce contrat est susceptible de faire l'objet de modifications ultérieures. Dans ce cas, c'est la version en vigueur au jour de votre achat qui sera applicable à l'achat.

Prix des prestations : Les prix des prestations sont indiqués avec mention de la devise et Toutes Taxes Comprises et hors timbres fiscaux, hors frais d'inscription à l'examen, matériels, elearning, et livret de code . Ces frais sont exclus du prix de la prestation, ils sont présentés dès le début du processus d'achat avec les taxes applicables.

Toutes les commandes quelles que soit leur origine, sont uniquement payables dans la devise indiquée pendant le processus de commande.

Wave Pilot (sas Alfa-Mer) se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, les produits seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement des commandes.

Paiements : Pour les commandes ou l'achat de contrats de formation ou chèques cadeau, vous pouvez effectuer vos paiements par carte bancaire directement sur le Site de www.wavepilot.fr ou en agence par carte bancaire ou en espèces, par virement bancaire ou par chèque bancaire libellé au nom de Alfa-mer/Wavepilot, les chèques bancaires seront acceptés uniquement 3 semaines avant la date de présentation à l'examen, pour une présentation à l'examen à moins de 3 semaines de la date d'examen, seul le règlement par carte bancaire ou en espèces ou par virement seront acceptés. Wave Pilot (sas Alfa-Mer) accepte les paiements des cartes bancaires provenant des réseaux CARTE BLEUE / VISA et EUROCARD / MASTERCARD ainsi que d'autres éventuels réseaux mentionnés lors de l'étape de paiement.

Votre compte bancaire sera débité du montant de la commande, dès la validation finale de la transaction dans le cas d'un Paiement sécurisé CB, à l'exception du cas où vous seriez en débit différé auquel cas ce débit sera effectif sur votre compte bancaire selon les Conditions de débit de votre contrat bancaire.

Dans tous les cas, un contrat de formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur lié aux présentes conditions générales de vente, sera signé entre le client et Wave Pilot (sas Alfa-Mer), pour tout achat ou paiement d'une formation quelle qu'elle soit.

Paiements et facturation : Les paiements par carte bancaire se font au moyen de transactions sécurisées.

Dans le cadre des paiements par carte bancaire, wave Pilot (Alfa-Mer) n'a accès à aucune donnée relative aux moyens de paiement du Client. Le paiement est effectué directement entre les mains de l'établissement bancaire.

En cas de paiement par chèque ou virement bancaire, les délais de livraison ne commencent à courir qu'à compter de la date de l'encaissement du paiement par wave Pilot (Alfa-Mer).

En agence, le paiement par Carte bancaire est automatisé et sécurisé par le un TPE (Terminal de paiement électronique), ce terminal de paiement est attaché au compte bancaire de la société Alfa-Mer.

Tout paiement par chèque bancaire doit être libellé au nom de Alfa-mer (Wave Pilot), et sera encaissé à son émission, et toujours accompagné du contrat-facture de formation signé, lu et approuvé par le client.

Wave Pilot (Alfa-Mer) adressera sur demande du Client une facture par voie électronique après chaque paiement. Le Client accepte expressément de recevoir les factures par voie électronique.

Durée de validité de l'achat de la formation : L'achat est valable et en vigueur pour une durée de 12 mois à compter de la date de signature (hors promotions à durée limitée). Ce délai correspondant aux résiliations des inscriptions faites auprès des Affaires Maritimes. Toute résiliation entraîne la perte des sommes versées. A la fin de cette période, le contrat est considéré comme caduque et le paiement des formations non remboursable. Ce contrat (en cours de validité), pourra être suspendu pour un motif légitime, d'un commun accord, pour une durée de 1 mois. Au delà, il devra être renégocié.

Résiliation du contrat : Le contrat peut être résilié à tout moment par l'établissement en cas de comportement du candidat contraire au règlement intérieur de l'établissement de formation WavePilot (Alfa-Mer), sans remboursement des sommes engagées. En cas de rupture pour cas de force majeure, la facturation sera opérée au prorata des prestations effectivement fournies au moment de la rupture. Le contrat sera réputé rompu après solde de tout compte. Dans ce cas, le dossier administratif est restitué au candidat. Dans le cas d'un désaccord entre les parties, le litige pourra être porté devant la juridiction territoriale compétente. Suspension du contrat : Il pourra être suspendu, pour motif légitime ou d'un commun accord, pour une durée de 1 mois, au-delà, il deviendra caduque et les sommes engagées seront perdues. Toute résiliation de contrat par le client entrainera une facturation de 50€ supplémentaires, et interviendra seulement pour motif légitime ou médical justifié. Un remboursement hors frais facturés sera étudié au prorata des heures de formation reçues. Aucun remboursement ne sera effectué au delà de la période de validité.

L'achat de formation est nominatif, il ne pourra pas être utilisé par un tiers.

La vente illicite de contrats de formations sur le domaine public, dans un lieu privé ou sur Internet, est un délit pénal passible d'interpellation et d'arrestation par les forces de police, puni de 15 000 € d'amende (art L 313-6-2 du Code Pénal). Toute personne qui ne se conformerait pas aux règlements et dispositions particulières, aux CGV, pourra se voir refuser l'entrée à la formation sans pouvoir prétendre au remboursement du billet.

Fraude : Il est strictement interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire un contrat de formation ou un chèque-cadeau de quelque manière que ce soit. La personne qui a reproduit le Billet et l'utilisateur de la copie du Billet sont passibles de poursuites. En cas de perte ou de vol, Wave Pilot (sas Alfa-Mer) décline toute responsabilité en cas d'utilisation illicite de l'achat de formations. Tout achat perdu ou volé n'est ni échangeable, ni remboursable. En cas de perte, vol ou duplication du Billet, veuillez contacter l'organisateur de l'événement.

Comportement à adopter lors de la formation

Vous devez respecter les consignes du règlement intérieur de Wave Pilot (sas Alfa-Mer) lorsque vous serez sur le lieu de la formation.

Le Règlement Intérieur de Wave Pilot (sas Alfa-Mer) pourra le cas échéant être consultable, par voie d'affichage à l'agence. Il est strictement interdit de photographier, de filmer ou d'enregistrer lors des formations ou les supports de cours.

Il est strictement interdit de publier des photos ou textes relatifs aux formations, aux formateurs, aux responsables ou aux autres élèves ceci notamment sur les réseaux sociaux.

Séances ou cours annulés : Les séances ou cours non décomptés 72h à l'avance ne seront pas reportées et seront facturés au tarif des cours particuliers (50 € l'heure). Dans tous les cas, une confirmation écrite sera demandée.

L'établissement d'enseignement Wave Pilot (Alfa-Mer) se réserve la possibilité d'annuler des séances ou cours sans préavis, en cas de force majeure, et notamment dans tous les cas où la sécurité ne pourrait être assurée. Dans tous les cas, les séances ou cours annulés par Wave Pilot (Alfa-Mer), donneront lieu à un report.

Démarches administratives : Le candidat mandate Wave Pilot (Alfa-Mer) pour accomplir en son nom et place toutes les démarches et formalités nécessaires auprès de l'administration, en vue de l'enregistrement de son livret et de son dossier d'examen. La remise du dossier complet doit être remis à Wave Pilot (Alfa-Mer), 15 jours avant la date d'examen. Tout dossier administratif non complet à l'entrée en formation entrainera un report de la date d'examen prévue voire une réinscription administrative.

Obligations ; Formateurs : L'établissement de formation Wave Pilot (Alfa-Mer) atteste que le ou les formateurs ci-après VEYRET Alain autorisation d'enseigner 24405 par la DML Hérault-Gard ont été déclarés auprès de l'autorité administrative compétente Livret d'apprentissage : Ce livret est composé du livret du candidat, remis à ce dernier (voir tarif en vigueur), en toute propriété, et du livret de certification, gardé par l'établissement Wave Pilot (Alfa-Mer).

Lorsque le candidat aura validé avec succès l'épreuve théorique organisée par l'administration, et que le formateur aura validé l'ensemble des objectifs prévus au livret d'apprentissage, celui-ci délivrera une attestation provisoire de navigation, puis l'administration adressera son permis définitif au domicile du candidat. Qualité de la formation : L'établissement Wave Pilot (Alfa-Mer), s'engage à délivrer la formation conformément aux programmes définis par l'arrêté du 28 septembre 2007. Le candidat suivra une formation théorique et pratique. Le temps minimum obligatoire pour la formation pratique est de 3 heures 30 minutes dont 2 heures minimum de conduite effective. Cependant la durée de formation du candidat est fonction du temps nécessaire pour l'apprentissage des manœuvres et pour la connaissance de la réglementation relative à la conduite des bateaux de plaisance à moteur. La validation des connaissances pratiques sera faite par le formateur. La partie pratique ne pourra être validée par le formateur qu'après la réussite à l'épreuve théorique organisée par l'administration. Le temps minimum pour la formation théorique du permis côtier ou fluvial est de 5 heures. Cependant cette durée peut être supérieure si l'apprentissage le nécessite. Le e-learning ne dispense pas de la présence au cours en salle. Nature des prestations fournies : Le nombre d'heures minimum que l'établissement Wave Pilot (Alfa-Mer), estime nécessaires à une bonne formation est communiqué au candidat. La répartition entre les heures de formation théoriques dispensées dans les locaux de l'établissement et les heures de formation, est précisée au candidat. Au-delà de 2 heures de conduite effective, les heures de formation sont facturées au tarif cours particulier soit 55 € de l'heure.

Obligations du candidat : Règlement : Le candidat est tenu de régler à l'établissement les sommes dues, conformément au mode de règlement choisi lors de l'inscription. Tout défaut de règlement des sommes dues à leur échéance peut autoriser l'établissement Wave Pilot (Alfa-Mer) à rompre le présent contrat. Sauf accord particulier, le solde de tout compte devra être réglé avant de commencer la formation pratique.

Respect des instructions : le candidat est tenu de respecter et s'engage à respecter scrupuleusement les instructions délivrées par l'établissement Wave Pilot (Alfa-Mer) ou ses représentants, en ce qui concerne notamment la sécurité et le déroulement des cours (horaires, respect des autres candidates et des formateurs, port d'un gilet ou d'une brassière pendant les heures de conduite ...)

Dossier administratif : Nous attirons l'attention du candidat sur l'obligation de présenter un dossier complet : Une demande d'inscription datée et signée, les numéros des timbres fiscaux retranscrits sur le recto de la demande d'inscription. Une photo d'identité aux normes NF et EU, Un certificat médical imprimé recto et verso, daté et signé par le médecin, et son cachet comprenant les coordonnées complètes du médecin y compris son numéro d'ordre. Une photocopie lisible de sa carte d'identité (recto et verso), ou de son passeport.

Il appartient au candidat de se tenir informé par tous les moyens possibles de sa date d'examen du code. En cas d'absence à l'examen, le bateau-école Wave Pilot (Alfa-Mer), ne saura être tenu responsable. Le candidat devra régler 38€ de timbres fiscaux en droit d'examen en vue de sa réinscription.

Responsabilité, droit applicable, médiation . Conformément à la loi n°2004-575 du 21 juin 2004, article L 121-20-3 du code de la consommation, Wave Pilot (Alfa-Mer) est responsable de plein droit à l'égard du consommateur de la bonne exécution des obligations de formations résultant du contrat conclu. A ce titre, Wave Pilot (Alfa-Mer) est responsable envers vous de la bonne transmission de votre achat de formation et le cas échéant de la bonne exécution du paiement. Il est rappelé que le choix de l'utilisation de nos services sur le site internet www.wavepilot.fr ou de tout paiement en agence résulte de votre choix et de votre unique responsabilité. Le responsable de l'établissement ne saurait être tenu responsable des conséquences d'une guerre, pandémie, épidémie, catastrophe naturelle ou de tout cas de force majeure. Les ventes des formations visées aux présentes sont soumises à la loi française.

En cas de litiges les tribunaux Français sont seuls compétents.

La responsabilité de Wave Pilot (Alfa-Mer) ne saurait être engagée pour les motifs qui ne ressortent pas de sa compétence, savoir notamment :

- L'annulation d'une session d'examen ou sa modification,

- Le changement de lieux d'examen ou d'horaire, même en dernière minute

- Le report de l'examen,

- Et d'une manière générale, tout incident qui pourrait se dérouler pendant la formation collective du fait d'un comportement jugé dangereux ou litigieux par des tiers ou stagiaires.

En cas de litige, vous avez la possibilité de recourir à la médiation.

Assurances :

Wave Pilot (Alfa-Mer) a souscrit auprès de la compagnie AXA France IARD, N°ORIAS 07 013 623 (BRIGITTE OLLIER), 07 013 624 (SEBASTIEN DEBOURGE) RESIDENCE LES MAS DE LA MER 35 BD DESNOYERS BAT B 66750 ST CYPRIEN, assurance de responsabilité civile professionnelle qui couvre notamment les conséquences pécuniaires pouvant incomber à l'assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux Candidats ou à tout tiers par sa faute, son erreur, son omission ou sa négligence, ou celle de ses préposés, salarié ou non, à l'occasion de son activité de formateur. La police souscrite porte le numéro N. 10977153104

Le candidat n'est pas assuré par Wave Pilot (Alfa-Mer).

Si le candidat souhaite bénéficier d'une assurance lors de la délivrance de la formation par Wave Pilot (Alfa-Mer), il lui appartient de souscrire toute garantie utile et spécifique aux risques qu'il entend couvrir.

Droit à l'image : Wave Pilot (Alfa-Mer) peut être amené à prendre des photos et/ou vidéo pour sa propre publicité, pour son site internet, les réseaux sociaux ou tout support de publicités dont il aurait besoin pour sa promotion. Le client/candidat en est pleinement conscient et informé et accepte que les captations où il apparaît soient utilisées, exploitées et diffusées par Wave Pilot (Alfa-Mer) dans le cadre de ses activités à des fins de publicités et promotions, sous toute forme et sur tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, pour une durée illimitée, intégralement ou par extraits. Le client/candidat peut s'y opposer ; dans ce cas il devra en informer wavepilot (Alfa-mer)

directement sur le contrat de formation par un texte libre clair et explicite .

Données personnelles Les données personnelles que vous nous communiquez ne le sont qu'afin de permettre la réalisation de la transaction et d'en conserver la preuve, et procéder à l'inscription de chaque stagiaire à une formation et à un passage d'examen. Ces informations nous permettent également de vous transmettre les achats de formations commandés ou réglés en agence pour des tiers, et éventuellement de vous contacter, dans la mesure du possible, en cas

d'annulation ou de modification de date, d'horaire ou de lieu d'une formation pour lequel vous seriez inscrit ou offert l'inscription. Ces informations sont par défaut, le nom, prénom, l'adresse de messagerie et le numéro de téléphone du participant, la copie de pièce d'identité, le certificat d'aptitude à la conduite des bateaux de plaisance à moteur, la société ou le centre de financement, la date de naissance du participant, son adresse postale, une photographie permettant de l'identifier, etc. Aux fins de traçabilité, l'adresse IP de l'acheteur et les références de paiement auprès du prestataire bancaire ne sont pas conservées. Les autres coordonnées mentionnées ci-dessus sont obligatoirement

conservées durant une période de cinq années, imposées la DML 34 pour conservation d'archives et contrôles par l'ULAM.

Ces données permettent notamment :

- L'identification,

- La vérification que vous êtes majeur ou accompagné de tuteur légal à partir de 16 ans

- La vérification que chaque objectif de formation a bien été validé et signé par un formateur agréé et par le responsable d'établissement de Alfa-Mer (enseigne WavePilot).

- La diffusion d'informations pratiques sur le déroulement de la formation et les convocations aux examens

- La conservation de la preuve de la transaction intervenue

En validant votre commande, vous acceptez que Wave Pilot (Alfa-Mer) transmette vos données personnelles à la DML 34 Service Instructeur via le logiciel Oedipp. Conformément aux dispositions légales, la transmission de données est rendue nécessaire pour la bonne exécution des formations. A ce titre, Wave Pilot (Alfa-Mer) ne saurait être tenu pour responsable de toute utilisation qui pourrait être faite de ces données par un tiers non autorisé. Vous pourrez ainsi exercer également vos droits directement auprès des services concernés (droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une

décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

Enfin, nous vous informons que nous sommes également susceptibles de transmettre vos données à nos propres prestataires. Dans ce cadre, nous nous efforçons que nos prestataires en assurent la confidentialité.

Ce contrat est valable pour l'ensemble des établissements de formation où intervient Wave Pilot (Alfa-Mer) et ses formateurs. Version du 17 décembre 2012 mise à jour le 18 octobre 2022.



CERTIFICAT D'APTITUDE PHYSIQUE DES CANDIDATS

AU TITRE DE CONDUITE DES BATEAUX DE PLAISANCE A MOTEUR

(Décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 modifié, Arrêté du 28 septembre 2007 modifié)

**Le présent certificat doit être établi depuis moins de six mois à la date de dépôt du dossier.
Le candidat et le médecin consultant prennent connaissance des dispositions réglementaires figurant au dos**

Réservé au médecin consultant

Je soussigné(e), docteur en médecine,

.....

.....

Certifie avoir examiné ce jour

Nom :

Prénom :

Je déclare que l'intéressé(e) :

satisfait ne satisfait pas satisfait sous réserve(s)*
aux conditions d'aptitude physique requises par les textes
en vigueur.

* Si cette case est cochée, les réserves ci-dessous
seront reportées sur le titre de conduite

- 1. Port d'une correction optique et paire de verres correcteurs de rechange.
- 2. Port d'une prothèse auditive.
- 3. Port d'une prothèse de membre fonctionnellement satisfaisante.
- 4. Adaptation du système de commande du moteur et de la barre pour les handicaps du membre supérieur.
- 5. Nécessité d'être accompagné d'une tierce personne.

Fait à

Le

Signature et cachet du médecin consultant

Réservé au candidat

Mme M.

Nom :

Prénom :

Né(e) le

A

Adresse :

.....

.....

▪ déclare avoir pris connaissance des dispositions réglementaires concernant les conditions d'aptitude physique requises pour se présenter à l'examen pour l'obtention du permis.

▪ s'engage à respecter les prescriptions particulières qui sont reportées sur le permis dans le cas d'une aptitude physique « satisfaisante sous réserve(s) ».

Fait à

Le

Signature du candidat

Le cas échéant, décision finale du médecin des gens de mer

Les honoraires demandés pour l'obtention de ce certificat ne font pas l'objet d'un remboursement par les caisses d'assurance maladie

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire par les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme géographiquement dépendant où la demande a été déposée.

CERTIFICAT MEDICAL

(Extrait de l'annexe VI de l'arrêté du 28 septembre 2007 modifié
relatif au permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur,
à l'agrément des établissements de formation et à la délivrance des autorisations d'enseigner)

Conditions d'aptitude physique pour les candidats au permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur

Les conditions d'aptitude physique requises pour pouvoir se présenter à l'examen pour le permis sont les suivantes :

1 - Acuité visuelle minimale sans correction ou avec correction : 6/10 d'un oeil et 4/10 de l'autre ou 5/10 de chaque oeil.

Verres correcteurs admis, sous réserve :

- de verres organiques ;
- d'un système d'attache de lunettes ;
- d'une deuxième paire de lunettes de rechange à bord.

Lentilles pré-cornéennes admises sous réserve :

- de port de verres protecteurs neutres par dessus les lentilles, pour engins découverts ;
- d'une paire de verres correcteurs de rechange à bord.

Les borgnes et amblyopes unilatéraux peuvent être autorisés à conduire les navires de plaisance, sous réserve d'un minimum d'acuité visuelle de l'oeil sain de 8 / 10 sans ou avec correction. Les sujets présentant cette acuité visuelle sans correction devront porter des verres protecteurs neutres sur les engins découverts.

Pour les borgnes, le permis ne pourra être délivré qu'un an après la perte de l'oeil.

2 - Champ visuel périphérique : normal.

Pour les borgnes et les amblyopes, contrôle à l'appareil de Goldmann obligatoire.

3 - Sens Chromatique : satisfaisant.

Les sujets faisant des erreurs au test d'Ishihara devront obligatoirement subir un examen à la lanterne de Beyne.

4 - Acuité auditive minimale :

- voix chuchotée perçue à 0,50 mètre de chaque oreille ;
- voix haute à 5 mètres de chaque oreille ;
- prothèse auditive tolérée.

5 - 1 - Membres supérieurs (exigences pour se présenter au permis) :

Les fonctions de préhension des membres supérieurs nécessaires au pilotage du bateau doivent être satisfaisantes.

En cas d'infirmité ou d'amputation de l'un des membres supérieurs, le candidat pourra néanmoins être déclaré apte s'il est porteur d'une prothèse fonctionnellement satisfaisante et si des modifications adéquates ont été apportées au système de commande du moteur et de la barre.

6 - 1 - Membres inférieurs (exigences pour se présenter au permis) :

Intégrité fonctionnelle des deux membres inférieurs ou intégrité de l'un des membres et appareillage mécanique satisfaisant de l'autre.

Au cas où ces conditions ne seraient pas remplies, le candidat sera néanmoins autorisé à se présenter à l'examen au permis; en cas de succès, il ne pourra embarquer seul et devra être accompagné d'une tierce personne âgée d'au moins 16 ans, présentant les conditions d'aptitude physique sans restriction. Il n'est pas nécessaire que cette tierce personne soit elle-même titulaire du permis de conduire.

7 - Etat neuropsychiatrique et cardio-vasculaire : satisfaisant.

8 - D'une manière générale, toute affection faisant courir le risque d'une perte brutale de connaissance entraînera l'inaptitude.

Toutefois, les affections parfaitement bien contrôlées par le traitement, en particulier le diabète et la comitialité, pourront être tolérées. Elle feront l'objet d'un examen approfondi avant la délivrance du certificat.

9 - En cas de difficulté ou de contestation d'ordre médical, le médecin des gens de mer statue en dernier ressort, après avoir procédé ou fait procéder, aux frais du candidat, à tous les examens qu'il juge nécessaires.